

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement NANCY
Canton SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 14 décembre 2009

NOMBRE

de conseillers en exercice 29

de présents 24

de votants 26

L'an deux mil neuf, le lundi quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, CLERC, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL FABBRI, KRIER, MAISTRE

Etait absent : Mmes LEMINEUR, WOLFARTH
M. LECOMTE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à
:

Mme DIART à M. CHARPENTIER
Mme PANIS à M. GRANJON

OBJET

**Convention d'application du
protocole d'accord en faveur
de la promotion de l'efficacité
énergétique entre la
Commune et Electricité de
France (EDF)**

N° 66/2009

Rapporteur : **Michel CHARPENTIER**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 7 décembre 2009 et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2009.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

La Ville de Seichamps, soucieuse de participer activement au développement durable, vient d'engager des travaux d'isolation des plafonds et planchers à l'Ecole Saint Exupéry.

EDF propose d'engager des démarches en vue d'obtenir les Certificats d'Economie d'Energie correspondants et s'engage à participer financièrement au programme de travaux engagés par la commune.

La participation financière d'EDF au profit de la commune s'élève à 5147 Euros.

EDF propose une convention d'application du protocole d'accord en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'application avec EDF.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

**LE MAIRE,
Henri CHANUT**